

Réunion du Comité Provincial Namurois **qui s'est tenue à Tabora** **SAISON 2022/2023 : P.V. N° 02 – 6/12/2022.**

Séance ouverte à 19h15.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN.

MM. F. ANTOINE, F. GRANDJEAN, D. HARMAND, P NOËL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

Membre excusé :

Mme S. VANCRUTSEN.

1. Approbation de PV :

- Le P.V. n°01 est approuvé à l'unanimité.

2. Secrétariat :

- Situation des affiliations à ce jour : 3437 joueurs, 2 joueurs individuels, 7 super division, 28 non joueurs, 121 licences récréatives. Soit un total de 3474 affiliés sans les licences récréatives, léger retrait par rapport à la saison passée par contre près de la moitié moins de non joueurs mais plus de licences récréatives. Afin de faire une comparaison plus juste du nombre d'affiliés par rapport à la saison passée il faut attendre la mi saison.

- Nous constatons que notre instruction de renvoi des feuilles de match avec remarque n'est pas toujours respectée.

Rappel sera fait aux clubs avant le second tour.

A défaut d'effet, les clubs devront à nouveau renvoyer chaque semaine les feuilles de match.

3. Trésorerie :

- L'acompte sur les affiliations de l'AFTT a été versé.

4. Organisation des Commissions provinciales :

- Le président demande que les réunions des commissions fassent l'objet d'un ordre du jour à envoyer au bureau ainsi qu'un PV. Ceci afin que tout le monde soit informé.

5. Groupes de travail (interclubs, propagande, ...)

- Le Président souhaite que les groupes de travail évoqués en début de saison se réunissent afin d'avancer dans les différents dossiers et principalement pour l'interclubs et la propagande. La première étape est de définir les thèmes et un calendrier.

6. Commission provinciale des compétitions namuroises

Masters :

- Les absences aux masters pose un problème d'organisation et sont donc préjudiciables. Une solution consiste à mieux responsabiliser les joueurs et faire une distinction sur le moment où l'absence est avérée. Si les tableaux ne sont pas faits, rien n'est dû. S'il sont terminés et que l'absence est prévenue, seule l'inscription est à payer. En cas d'absence non prévenue, le droit d'inscription est doublé. Il faudrait aussi envisager de suspendre pour x masters les joueurs avec plusieurs absences non prévenues. Ces mesures seront à discuter avec les clubs pour la prochaine saison.

7. Commission d'Arbitrage

- Le cas d'un arbitre namurois accusé de coaching dans l'exercice de ses fonctions est examiné. Dans un premier temps, la commission d'arbitrage avait suspendu cet arbitre sans convocation préalable. Le CPN prend la décision de casser cette suspension et charge la commission de le convoquer pour entendre sa version, à la suite de quoi une décision sera prise en parfaite connaissance de cause. Il est rappelé que toute décision doit être basée sur des faits établis et confirmés. La gradation des sanctions est aussi à respecter.

8. Divers :

- Il n'y aura pas de labellisation cette saison. Les critères doivent être revus en fonction des conditions de l'ADEPS qui intervient financièrement.
- Un joueur décédé en cours de saison reste sur la liste de force sauf demande expresse de la famille.
- Lorsqu'une équipe arrive au maximum une demi-heure en retard, le match doit se jouer. La cellule compétente décidera par la suite si le motif invoqué est accepté et le résultat validé.
- 8 candidats ont réussi l'examen théorique d'arbitre provincial.
- L'AFTT envisage d'équiper les arbitres évoluant en régionale de polos. Des pourparlers sont en cours pour étendre cet achat aux arbitres provinciaux. Un budget sera établi en fonction du nombre d'arbitres actifs de la province.

Séance levée à 00h15.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président,

Ph. WINAND

P. NOEL